



***CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE***

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 février 2026 s'est réuni le jeudi 19 février 2026, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Jules NGUBU, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Eric TORTILLON, M. Jason DEVOGHELAERE, Mme Catherine ASDRUBAL (à partir du point n° 16), M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND (jusqu'au point n° 23), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Giovanni RECCHIA, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND (à partir du point n° 24).

REPRESENTES :

Mme Aude ROUFFET donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO donne pouvoir à Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA

M. Michel ROBERT donne pouvoir à Mme Semra KILIC

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Mohammed HADBI donne pouvoir à M. Henri MELLIER
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION (jusqu'au point n° 15)

SECRETAIRE : Eliana VALENTE

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Madame Eliana Valente en qualité de Secrétaire de séance.
2. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 18 décembre 2025.
3. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
4. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 183331 d'un montant total de 2 923 638 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Habitat 77 - destiné à financer la construction de 20 logements situés avenue de la Ferme à Melun.
5. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 183340 d'un montant total de 7 812 946 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Habitat 77 - destiné à financer la construction de 52 logements situés 122 rue Linné à Melun.
6. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 183350 d'un montant total de 9 960 035 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Habitat 77 - destiné à financer la construction de 68 logements situés avenue de la Ferme à Melun.
7. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 183336 d'un montant total de 1 230 414 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Habitat 77 - destiné à financer la résidentialisation de 252 logements situés 1 square Beauregard à Melun.
8. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 183338 d'un montant total de 5 208 173 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Habitat 77 - destiné à financer la réhabilitation de 252 logements situés 1 square Beauregard à Melun.
9. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 1101175 PLUS et 1101176 PLAI d'un montant total de 535 400 € auprès d'Action Logement services - Habitat 77 - destiné à financer la construction de 38 logements situés 45-45 bis rue Saint Liesne / 4 rue Delaunoy à Melun.

10. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 1100522 PLUS et 1100523 PLAII d'un montant total de 921 400 € auprès d'Action Logement services - Habitat 77 - destiné à financer la construction de 38 logements situés 15 rue Gaillardon à Melun.
11. Approuvé le projet inscrit au titre des opérations d'investissement 2026, éligible à Toute Subvention Etat 2026.
12. Approuvé le projet présenté au titre des opérations d'investissement 2026, éligible au dispositif « Investissement Territorial Intégré » inscrit dans le Programme Régional fonds FEDER-FSE+ 2021-2027 de l'Ile-de-France et du Bassin de la Seine, conformément au plan de financement prévisionnel.
13. Approuvé la signature du protocole d'accord transactionnel à conclure entre la Ville de Melun et Monsieur Jérôme Auffer.
14. Accordé à l'association Football Club de Melun un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2026.
15. Accordé à l'association Cercle des Nageurs Melun Val de Seine un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2026.
16. Approuvé l'avenant n° 2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Réhabilitation du centre ancien de Melun », ci-annexé, portant l'intégration des prestations « Mon Accompagnateur Rénov' » au sein de ladite convention.
17. Approuvé la création du Groupement d'Employeurs « Groupement d'Employeurs Melun Val de Seine » entre la SEML Melun Val de Seine Commerce et la SPL Melun Val de Seine Aménagement.
18. Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de coopération internationale à conclure entre la Ville de Melun, le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, l'Hôpital Général Panzi en République Démocratique du Congo et l'association l'Etoile Flamboyante du Congo.
19. Approuvé la convention partenariale à conclure entre la Ville de Melun et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile de France.
20. Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes, soit 4 607,42 €, à la société BEEFLECK représentée par Monsieur Benjamin Beerli pour le projet d'installation de l'établissement COLLECTION CORP situé au 35 rue René Pouteau ; ainsi qu'une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes, soit 5 000 €, à la société LA PIUME représentée par Madame Rohini Beligoda, pour le projet d'installation de l'établissement LA PIUME situé au 26 rue René Pouteau.

21. Accordé à l'association « Amicale du Personnel de la Ville de Melun » un versement d'acompte de 10 000 € au titre de l'année 2026.
22. Approuvé la convention de partenariat relative à l'implantation du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP 6–11 ans) à conclure entre la Ville de Melun et la Fondation Ellen Poidatz, pour une période de 12 mois à compter de sa signature.
23. Approuvé la convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Commune de Melun et le Département de Seine-et-Marne au sein du centre social communal « La Boussole ».
24. Approuvé les termes de l'avenant à la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement payant sur voirie et hors voirie de la Ville de Melun.
25. Fixé, à compter du 20 février 2026, les tarifs de la redevance de stationnement payant applicables sur les emplacements de stationnement sur voirie situés dans le périmètre de la concession tel que défini dans le contrat de concession et ses annexes.
26. Adopté les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche familiale « les Lutins ».
27. Adopté les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « la Coccinelle ».
28. Adopté les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Bouts d'Chou ».

29. Adopté les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Pitchouns ».
30. Approuvé les termes de cette Convention d'Objectifs et de Financement : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – prestation de service unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus « territoire CTG » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil des enfants – Bonus « attractivité » - pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Oursons ».
31. Adopté les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Bambins ».
32. Approuvé les termes de cette Convention d'Objectifs et de Financement : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – prestation de service unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus « territoire CTG » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil des enfants – Bonus « attractivité » - pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Colibris ».
33. Approuvé le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Melun.
34. Approuvé les termes de l'avenant n° 1 au protocole d'accord foncier relatif aux modalités de rachat du terrain situé 15, rue Gaillardon à Melun, à conclure entre l'EPFIF, Habitat 77, la CAMVS et la Commune de Melun.
35. Approuvé le projet de cession auprès d'Habitat 77 des lots de copropriété relatifs au bien cadastré section AR n° 282 sis 15, rue Gaillardon, au prix d'un euro (1,00 €) symbolique.
36. Pris acte de la communication du Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2024.
37. Approuvé le recours au dispositif de labellisation pour la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) des agents de la Ville.

QUESTIONS ORALES

1/ Question de Madame Fatiya Mothay à propos de signalements concernant l'association Le Sentier.

2/ Question de Madame Cécile Prim à propos des polluants PFAS dans l'Almont et les jardins ouvriers des Carmes.

3/ Question de Madame Aude Luquet à propos de l'application de la loi d'orientation des mobilités.

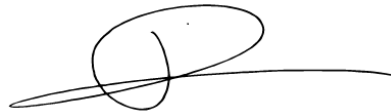
4/ Question de Monsieur Charles Humblot à propos de la vidéooverbalisation.

5/ Question de Monsieur Charles Humblot à propos de l'agenda d'accessibilité (Ad'AP).

6/ Question de Monsieur Jason Devoghelaere à propos de l'arrêt des ventes des billets grandes lignes à la gare de Melun.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Kadir MEBAREK